

Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire



Groupe GO Sport
22 mai 2007

G R O U P E
GO sport

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006,

Rapports des commissaires aux comptes,

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006,

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006,

Affectation du résultat de la société,

Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce,

Ratification de la nomination d'un administrateur,

Autorisation d'achat par la société de ses propres actions,

Pouvoirs.

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire (1/2)

Rapport du conseil d'administration,

Rapports spéciaux des commissaires aux comptes,

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société, avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription,

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société, avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription,

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée, en vertu de l'article L 225-136 du Code de commerce,

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas de demandes de souscription excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription,

..../..

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire (2/2)

Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital,

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Groupe GO Sport sur les titres d'une autre société,

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances,

Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50% du capital social de la société Groupe GO Sport, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes de la société Groupe GO Sport,

Autorisation d'augmenter le capital social au profit des salariés,

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du Code de commerce résultant du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006,

Pouvoirs.

Sommaire

- ① **Résultats annuels 2006**
- ① **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007**
- ① **Actions majeures 2006**
- ① **Conclusion, perspectives et évolution récente**
- ① **Données sociales et environnementales**
- ① **Rapport du président**
- ① **Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire**
- ① **Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Résultats annuels 2006

- ① **Retour à la profitabilité retardé par**
 - ↪ un contexte de marché difficile,
 - ↪ un printemps tardif et un hiver particulièrement doux,
 - ↪ des charges exceptionnelles,

- ① **... malgré le retournement spectaculaire de Courir et une progression du CA de GO Sport supérieure à celle du marché**

Résultats annuels 2006

① Chiffres clés

En M€	2005	2006	Var %
Chiffre d'affaires TTC	864,5	922,8	6,7 %
Chiffre d'affaires HT ⁽¹⁾	722,6	771,2	6,7 %
Marge commerciale ⁽²⁾	274,4	295,8	7,8 %
Marge commerciale / CA HT	38,0 %	38,3 %	+0,3 %
EBITDA ⁽³⁾	12,7	9,9	-22 %
Résultat opérationnel courant (ROC)	-7,6	-11,9	
Résultat avant impôt	-10,1	-16,2	
Résultat net	-8,3	-12,2	
Endettement net	79,6	80,9	

(1) CA HT magasins

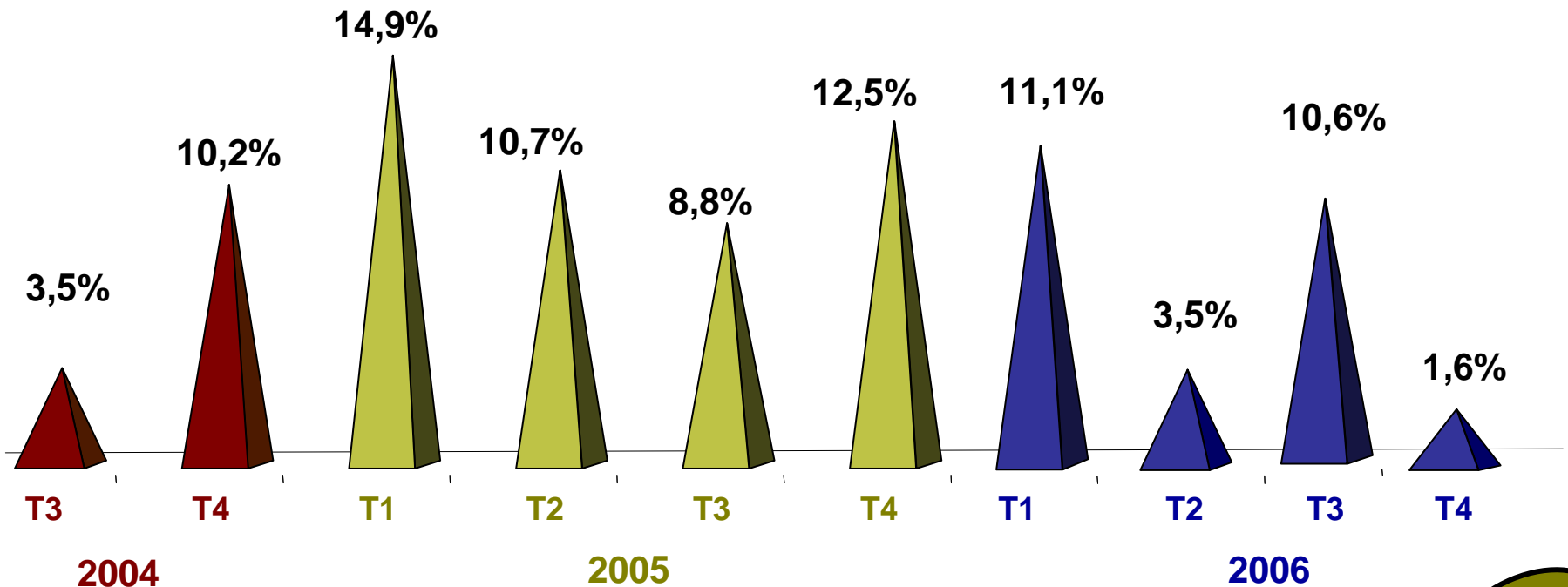
(2) Retraitée en 2005, pour être comparable, des coûts logistiques inclus désormais dans la marge commerciale

(3) EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants

Résultats annuels 2006

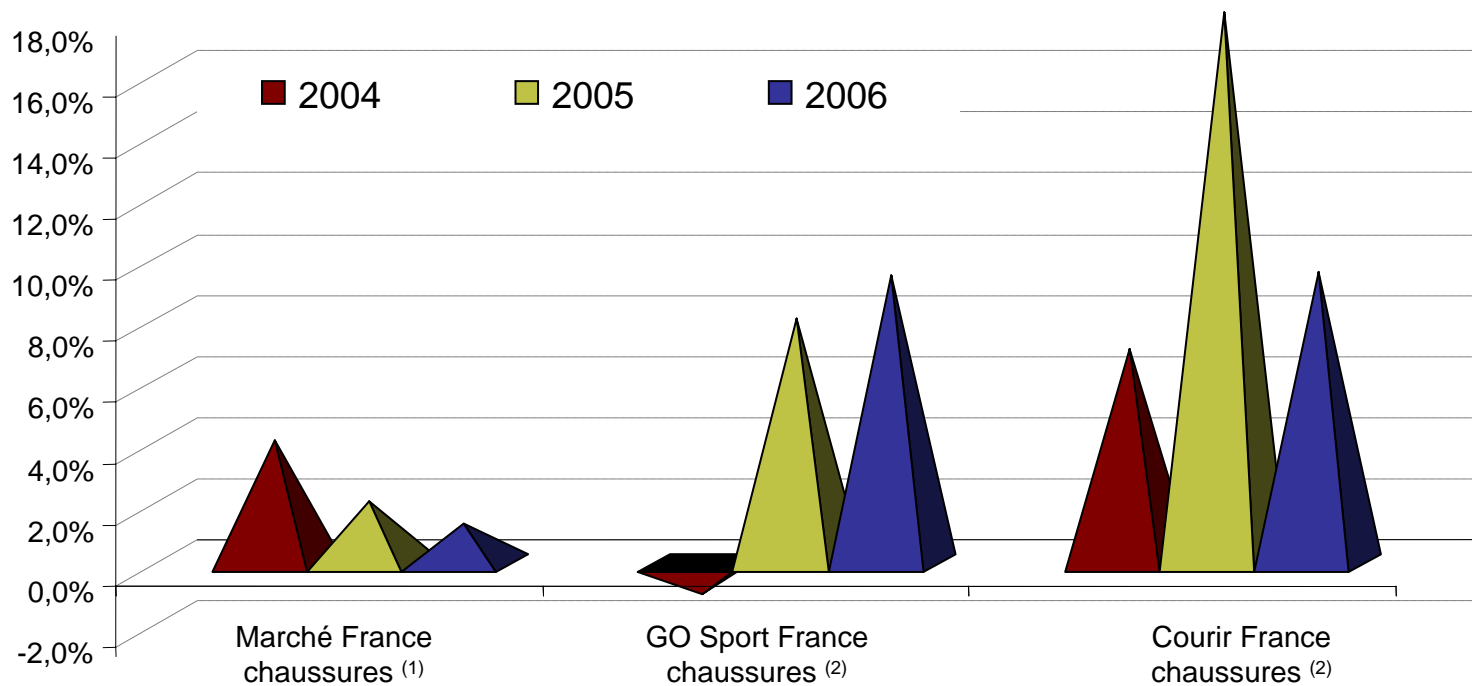
⊗ La croissance du CA consolidé au T2 et T4 a été pénalisée par un climat défavorable:

- un printemps froid
- un hiver exceptionnellement doux



Résultats annuels 2006

① En 2006, Courir et GO Sport surperforment le marché de la chaussure en France



(1) Source NPD

(2) Croissance en non comparable du CA chaussures de GO Sport et Courir en France

Résultats annuels 2006

- Les 2 principales enseignes, GO Sport et Courir, poursuivent leur conquête de parts de marché en France

CA 2006 / 2005		
	C	NC
GO Sport France	+3,4 %	+5,9 %
Courir France	+12,4 %	+13,2 %
Moviesport		-54,4 %
Belgique	-4,7 %	+3,4 %
Pologne*	+12,6 %	+14,6 %
Total	+5,4 %	+6,7 %

* En zlotys : + 9% à parc comparable et + 11% à parc non comparable

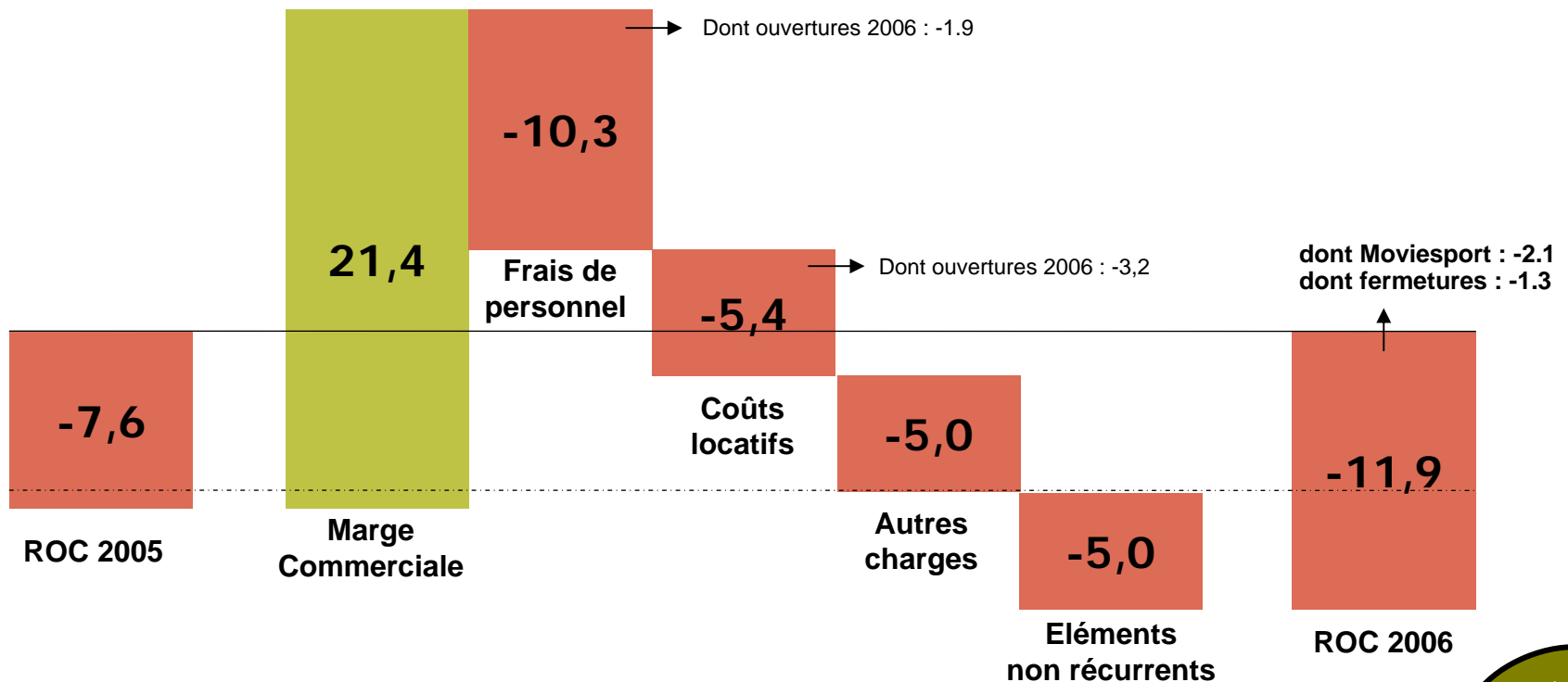
C : variation du CA à parc comparable

NC : variation du CA à parc non comparable

Résultats annuels 2006

- ⊗ L'augmentation de la marge commerciale n'a pas été suffisante pour absorber les charges additionnelles et l'impact d'éléments non récurrents

Décomposition de l'évolution du ROC entre 2005 et 2006 (en M€)



Résultats annuels 2006

④ L'endettement net reste stable grâce à l'amélioration du BFR

En M€	2005	2006
Marge brute d'autofinancement	10,6	9,0
Investissements bruts	-21,5	-30,6
Cessions et autres postes	5,1	5,1
Variation du BFR	12,1	15,2
Variation de l'endettement net	6,3	-1,3
Endettement net	-79,6	-80,9

Résultats annuels 2006

- Des investissements consacrés à l'amélioration du parc

		31/12/2005	31/12/2006
Ouvertures	GO Sport	6	4
	Courir	0	4
Remodelings GO Sport	Complets	6	7
	Partiels	0	41
Remodelings Courir	Complets	11	22
Nb de magasins concernés		23	78

Sommaire

- ④ Résultats annuels 2006
- ④ **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007**
- ④ Actions majeures 2006
- ④ Conclusion, perspectives et évolution récente
- ④ Données sociales et environnementales
- ④ Rapport du président
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007 : + 3,1%

- Le chiffre d'affaires progresse de 2,1 % en France et de 14,5% à l'international.
- A parc comparable le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport diminue de 1,5% et celui de l'enseigne Courir, hors Moviesport, augmente de 16% par rapport au 1^{er} trimestre 2006.
- Au premier trimestre 2007, le Groupe a fermé un magasin Moviesport. Il a ouvert un magasin GO Sport à Messancy (Belgique) et deux magasins en franchise en Arabie Saoudite (un GO Sport et un Courir).
- Au 31 mars, le parc du Groupe s'établit à 376 magasins (162 GO Sport dont 7 en franchise, 210 Courir dont 16 en franchise et 4 Moviesport).

(en milliers €)	1 ^{er} Trim. 2007	1 ^{er} Trim. 2006	Variation
CA HT consolidé par zone géographique :			
France	177 243	162 330	2,1%
International	14 913	14 913	14,5%
Total Groupe	177 243	177 243	3,1%
CA HT par enseigne :			
GO Sport	142 726	141 985	0,5%
Courir/Moviesport	40 025	35 258	13,5%
Total Groupe	182 751	177 243	3,1%

Sommaire

- ④ Résultats annuels 2006
- ④ Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007
- ④ **Actions majeures 2006**
- ④ Conclusion, perspectives et évolution récente
- ④ Données sociales et environnementales
- ④ Rapport du président
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Actions majeures 2006 : déploiement des nouveaux concepts

GO Sport

- ④ Impact très positif sur l'image de l'enseigne confirmé par l'étude fond de marque
- ④ Poursuite du déploiement :
 - ✓ dans les 4 ouvertures de l'année : Anglet, La Madeleine, Perpignan et Manufaktura (Pologne),
 - ✓ dans les 7 remodelings complets : Calais, Cergy, Créteil, Euralille, Rosny, Rouen St Sever, Lodz (Pologne).

Courir

- ④ Croissance du CA des magasins remodelés supérieure de 15 points à la moyenne des autres magasins,
- ④ 22 magasins supplémentaires au nouveau concept en 2006 soit au total 15% du parc renouvelé.

Actions majeures 2006 : Poursuite de la rationalisation du parc avec la fermeture de 12 magasins non rentables

18 Ouvertures

- ④ 4 GO Sport, dont 3 en France : Anglet (BAB), La Madeleine, Perpignan et 1 en Pologne (Manufaktura) ;
- ④ 4 Courir : Englos (Lille ouest), Valenciennes, Nantes et La Ville du Bois (Essonne) ;
- ④ 2 franchisés GO Sport à Dubaï ;
- ④ 8 franchisés Courir en Arabie Saoudite.

12 Fermetures

- ④ 2 GO Sport : Paris Rivoli, Aurillac ;
- ④ 6 Courir: St Cyr sur Loire, Nantes, La Valette, St Etienne Dorian, Mons (Belgique), Charleroi (Belgique) ;
- ④ 4 Moviesport dont 2 cessions de fonds de commerce et 2 transferts/extensions vers GO Sport.

Actions majeures 2006 :

Parc de magasins au 31 décembre 2006

ENSEIGNES	Ouvertures 2006	Fermetures 2006	magasins au 31/12/06	Surface vente totale	Surface vente moyenne
<u>GO Sport</u>			<u>161</u>	246 415 m ²	1 600 m ²
France	+3	-2	124		
Pologne	+1		21		
Belgique			9		
Franchises	+2		6		
<u>Courir</u>			<u>209</u>	23 280 m ²	120 m ²
France	+4	-4	193		
Belgique		-2	1		
Franchises	+8		15		
<u>Moviesport</u>		-4	<u>5</u>	2 990 m ²	600 m ²
Total	+18	-12	374	272 685 m²	

Actions majeures 2006 : une politique commerciale active (1/2) **→ Réorganisation de l'offre produits**

- ④ **Clarification de l'offre pour répondre avec plus de cohérence à la demande des clients ;**
- ④ **Réduction de 20% du nombre de références ;**
- ④ **Renforcement des partenariats avec les Marques Leaders :**
 - ✓ Initiatives de Marques (Nike, Odlo, Lafuma),
 - ✓ Coupe du Monde de Football.
- ④ **Développement de la marque propre GO :**
 - ✓ Augmentation du poids (de 23% en 2005 à 25,9% en 2006) et de la rentabilité de la marque propre (+ 1,5 pt de taux de marge),
 - ✓ Nouveaux partenariats en Asie par grande famille de produits,
 - ✓ Mise en place des premières enchères inversées.

Initiatives de Marque



Actions majeures 2006 : une politique commerciale active (2/2)

→ Poursuite de la modernisation du réseau

- ④ **Suppression du forum central dans 41 magasins à l'ancien concept générant en moyenne un chiffre d'affaires additionnel de 5% ;**
- ④ **Mise en place du kit signalétique GO dans les 124 magasins français ;**
- ④ **Implantation systématique d'un rayon Matériel (prioritairement Cycle) à l'entrée des magasins pour affirmer notre parti pris Pratique Sportive.**

Suppression du forum central



Kit signalétique GO



Implantation d'un rayon Matériel à l'entrée des magasins



Actions majeures 2006 : une logistique améliorée

- ④ **Intégration de professionnels de la supply chain ;**
- ④ **Baisse du coût de traitement à la pièce de 5% par :**
 - ✓ la mise en place de conditionnements plus adaptés (PCB, sous PCB ...),
 - ✓ l'optimisation des rythmes de livraison.
- ④ **Gestion différenciée des produits (disponibilité en magasin et niveau de stock) en fonction de leur rythme de rotation (classement par type A/B/C).**

Actions majeures 2006 : une communication renforcée

- ④ Un partenariat majeur réussi avec les 2 plus grandes marques du secteur Nike et Adidas : la Coupe du Monde de Football ;
- ④ Un renforcement des dispositifs de communication pour les grandes opérations qui rythment l'activité commerciale (rentrée des classes, rentrée des clubs, Noël...) ;
- ④ Un dispositif d'ouverture des magasins intensifié : campagnes d'affichage et événementiels (Paris La Madeleine, Euralille ...) ;
- ④ Des opérations par univers menées en partenariat avec des médias et des opérateurs comme l'opération Glisse avec le Dauphiné Libéré, Ski Magazine et 40 stations de sport d'hiver.

Partenaire des marques pour la Coupe du Monde de Football



Campagne d'affichage pour l'ouverture du GO Sport Euralille





Opération Glisse en partenariat
avec le Dauphiné Libéré,
Ski Magazine et 40 stations de
sport d'hiver



Actions majeures 2006 : Courir, le renouveau

Surperformance des ventes dans un marché atone

- ④ Croissance du CA de 12,4% en comparable et de 13,2% en non comparable,
- ④ Croissance du CA additionnelle de 15 points dans les 33 magasins transformés au nouveau concept.

Réussite commerciale des exclusivités « VIB »

- ④ 50% du CA réalisé grâce aux exclusivités (30% des articles).

Amélioration de la marge en taux de plus de ½ pt par :

- ④ Le poids plus important des nouvelles collections dans le mix de ventes,
- ④ Le développement des ventes complémentaires d'accessoires à marge supérieure,
- ④ La gestion anticipée des fins de collections.

Une visibilité en communication accrue par des campagnes co-brandées avec les fournisseurs (Nike, Adidas, Asics, Puma...)



Actions majeures 2006 : La Pologne

- ④ Croissance du chiffre d'affaires, en monnaie locale, de 9% à parc comparable et de 11% à parc non comparable ;
- ④ Restructuration et renforcement des équipes (directions Pays, Achat et Vente...) ;
- ④ Mise en service d'un entrepôt centralisé (Lodz) ;
- ④ Transfert des savoir-faire développés en France au niveau des outils, des process et des formations ;
- ④ Mise en place du nouveau concept dans un transfert (Varsovie Mokotow) et une ouverture (Lodz Manufaktura).

Sommaire

- ④ Résultats annuels 2006
- ④ Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007
- ④ Actions majeures 2006
- ④ **Conclusion, perspectives et évolution récente**
- ④ Données sociales et environnementales
- ④ Rapport du président
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Conclusion

- ① Les changements apportés au niveau des équipes, des concepts et des systèmes ont permis à Groupe GO Sport de surperformer le marché en CA en 2006 comme en 2005.
- ① Courir a opéré un redressement spectaculaire en moins de 2 ans pour redevenir le leader de son marché.
- ① Cependant ces performances ont été insuffisantes, dans un contexte de marché difficile et de météo défavorable, pour permettre le retour attendu à la profitabilité.

Perspectives

- ① Le plan d'actions engagé pour 2007 s'articule autour :
 - ↪ de la montée en puissance de la marque propre permettant l'amélioration du taux de marge,
 - ↪ d'une forte pression sur les frais de fonctionnement,
 - ↪ de la poursuite du déploiement des nouveaux concepts Courir et GO Sport,
 - ↪ d'un projet de fermeture des magasins non rentables,
 - ↪ d'une baisse significative du niveau des stock,



Afin de retrouver la voie de la rentabilité tout en poursuivant la conquête de parts de marché.

Evolution récente

Cession des murs de sept magasins

Le 17 avril 2007, Groupe GO Sport a annoncé la conclusion d'accords avec Corio, Hammerson et Rodamco portant sur la cession d'actifs immobiliers commerciaux correspondant aux murs de sept magasins en France pour un montant de 45,9 M€ (net vendeur).

Ces biens, dont deux sous la forme de crédit-bail, représentent l'essentiel des actifs immobiliers commerciaux détenus par Groupe GO Sport.

Cette opération est assortie de la signature de baux commerciaux pour 6 magasins. La réalisation effective de ces transactions est attendue dans le courant du 2^{ème} semestre de cette année.

L'opération permettra à groupe GO Sport de réduire son endettement financier d'environ 40M€ (après fiscalité sur les plus-values).

Sommaire

- ④ Résultats annuels 2006
- ④ Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007
- ④ Actions majeures 2006
- ④ Conclusion, perspectives et évolution récente
- ④ **Données sociales et environnementales**
- ④ Rapport du président
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Données sociales & environnementales

④ Au 31 décembre 2006

Effectifs

- ④ 6 038 personnes

Durée du temps de travail

- ④ le nombre de personnes travaillant au sein du groupe :
 - ✓ à temps complet : 4 170 personnes
 - ✓ à temps partiel : 1 868 personnes.

Données sociales & environnementales

④ Rémunérations et évolution des rémunérations du personnel

- ④ L'ensemble des rémunérations du personnel du Groupe au 31 décembre 2006 s'établit à 90,9 M€ en augmentation de 7% par rapport à l'exercice précédent.

④ Primes au personnel

- ④ Le montant total des primes versées en 2006 est en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2005 et représente 3,5 M€.

④ Participation

- ④ Dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion, telle que régie par l'ordonnance n°86-1134 du 21 octobre 1986, les sociétés filiales de Groupe GO Sport ont doté la réserve ad hoc de la somme globale de 13 676 562 € au titre des exercices 1996 à 2006.
- ④ En 2006, le montant de la participation s'est élevé à 619 645 €.

Données sociales & environnementales

④ Sous-traitance

- ④ Dans le cadre de son activité de négoce, le Groupe sous-traite la fabrication de ses produits à marque propre ainsi que l'ensemble de sa logistique (entrepôts et transport).
- ④ La sous-traitance concerne principalement les activités de nettoyage et de surveillance des magasins. Le coût de cette sous-traitance est de 12 M€ au 31 décembre 2006 et représente 1,6% du chiffre d'affaires hors taxes consolidé.

Données sociales & environnementales

④ Développement durable

Groupe Go Sport s'est attaché à poursuivre ses efforts en matière de développement durable en particulier grâce aux actions décrites ci-après :

- ④ Associer les partenaires commerciaux à la démarche du développement durable par l'intermédiaire des sacs d'emballage, la gestion des déchets et l'utilisation systématique du papier recyclé dans les supports de communication,
- ④ Intégrer la préservation de l'environnement au quotidien notamment par le biais de l'éco-participation, la prise en compte des impératifs environnementaux dans la gestion de l'immobilier,
- ④ Mise en place en 2006, d'un comité de pilotage des projets de développement durable.

Sommaire

- ④ Résultats annuels 2006
- ④ Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007
- ④ Actions majeures 2006
- ④ Conclusion, perspectives et évolutions récentes
- ④ Données sociales et environnementales
- ④ **Rapport du président**
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Rapport du président

④ Modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration

- ④ Le 1er février 2006, le conseil d'administration a nommé Monsieur Jean-Louis RAYNARD en qualité de directeur général, ses fonctions étant dissociées de celles de président du conseil d'administration assurées par Monsieur Jean- Paul GIRAUD.
 - ✓ le conseil d'administration, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GIRAUD, détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre,
 - ✓ le directeur général, Monsieur Jean-Louis RAYNARD, met en œuvre la stratégie et assure la gestion opérationnelle du groupe.

- ④ Dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise le conseil d'administration a également décidé de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant.

Rapport du président

Le conseil d'administration

④ Composition

- ④ Le conseil d'administration de la société Groupe GO Sport, est composé de neuf membres dont deux membres indépendants : Messieurs Gérard BASINI et Yves GUICHARD.

④ Fonctionnement

- ④ Au cours de l'année 2006 le conseil d'administration s'est réuni sept fois.
- ④ Le conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations qui se sont respectivement réunis trois fois au cours de l'année 2006 avec un taux de participation de 100%.

④ Mission du conseil d'administration

- ④ Une évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil d'administration a été réalisée en 2006.

Rapport du président

④ Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages sociaux accordés aux mandataires sociaux (nouvelles dispositions)

Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par les consultants extérieurs. La part variable est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs propres à la société.

Rapport du président

④ La rémunération variable du président du conseil d'administration et du directeur général

- ④ En 2006 la partie variable de la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général qui peuvent atteindre respectivement 100% et 40% de leur rémunération fixe, est fondée sur la base de critères à la fois quantitatifs à concurrence de 60% et qualitatifs à concurrence de 40%.
- ④ Les objectifs quantitatifs s'articulent autour de quatre critères visant la croissance des chiffres d'affaires et du résultat opérationnel courant. Les objectifs qualitatifs sont déterminés en fonction d'une appréciation générale concernant notamment le management des équipes de direction et la mise en place et le suivi des actions à mener au cours de l'année concernée.
- ④ Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à Monsieur Jean-Paul Giraud, président du conseil d'administration, en 2006 s'élève à 498 684 euros ; la part variable de sa rémunération au titre de l'année 2006 a été fixée à la somme de 96 000 euros.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à Monsieur Jean-Louis RAYNARD, directeur général depuis le 1er février 2006 s'élève à 226 160 euros; la part variable de sa rémunération au titre de l'année 2006 a été fixée à la somme de 84 000 euros.

Rapport du président

④ Jetons de présence

- ④ Le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs ainsi que la rémunération des membres des comités techniques.
- ④ Les règles de répartition de l'exercice 2006 identiques à celle de l'exercice 2005 sont les suivantes :
 - un jeton de présence de base individuel comprenant une partie forfaitaire de 2 000 euros et une partie variable fixée en fonction des présences aux réunions du conseil de 6 000 euros.
 - un jeton de présence complémentaire versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 5 000 euros, augmenté de 2 500 euros pour le président.
- ④ Le montant global des jetons de présence et des rémunérations versés en janvier 2007, au titre de l'exercice écoulé, aux administrateurs et aux membres des comités spécialisés, s'est ainsi élevé à 99 286 € contre 95 083 € en 2006, l'augmentation étant liée à la nomination de deux administrateurs.

Rapport du président

④ Recensement des procédures de contrôle interne

- ④ Le contrôle interne du groupe repose sur des procédures mises en œuvre en vue de s'assurer de la réalisation des opérations dans le respect des orientations et objectifs définis, de la fiabilité des informations en particulier en matière comptable et financière, et de la conformité aux lois et règlements applicables.
- ④ La direction générale a procédé au recensement des moyens et procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société et de ses filiales.

Rapport du président

- ④ **Le contrôle opérationnel - Les organes internes du contrôle**
 - ④ **Le comité de direction** procède à l'analyse et au suivi de l'activité et des résultats financiers du groupe et à la définition du processus de suivi de l'activité et des résultats financiers dans le cadre du plan financier prévisionnel et annuel. Autour du comité de direction, il existe des comités spécialisés : comité de pilotage des projets informatiques et comité de développement regroupant tout ou partie des membres du comité de direction.
 - ④ **L'audit interne** évalue le dispositif de contrôle interne et veille au respect des référentiels de contrôle.
 - ④ **Le contrôle de gestion** procède au suivi des indicateurs clés de l'activité de la société, au suivi des plans d'action, au contrôle budgétaire et à l'analyse des écarts.
 - ④ **L'audit juridique** établit régulièrement l'état des principaux litiges et des risques encourus.

Rapport du président

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

- ④ Monsieur Jean-Louis RAYNARD, directeur général
- ④ Monsieur Dénes ALMASY de ZSADANY, directeur administratif et financier
- ④ Monsieur Laurent HANOT, directeur des ressources humaines
- ④ Monsieur Dominique PREVOST, directeur des opérations
- ④ Monsieur Matthieu WALLAERT, directeur du marketing, de la communication et du développement durable
- ④ Monsieur Frédéric BECQUART, directeur des achats

Rapport du président

④ Les organes extérieurs du contrôle

- ④ **Le comité d'audit** est appelé à vérifier l'adaptation des procédures de contrôle interne à l'identification et à la prévention des risques et, à cet effet, peut mettre en œuvre toutes investigations et analyses et émettre tous avis et recommandations.
- ④ **Les commissaires aux comptes**, à l'occasion de leur mission, sont amenés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne sur lesquelles ils émettent des recommandations.

Sommaire

- ④ Résultats annuels 2006
- ④ Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007
- ④ Actions majeures 2006
- ④ Conclusion, perspectives et évolution récente
- ④ Données sociales et environnementales
- ④ Rapport du président
- ④ **Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire**
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution de l'assemblée générale ordinaire

① Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Approbation :

- ① des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- ① des comptes annuels au 31 décembre 2006 faisant apparaître un bénéfice de 17 535 690,84 €.
- ① des actes et opérations de l'exercice.

Résolution de l'assemblée générale ordinaire

① Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

Approbation :

- ① des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- ① des comptes au 31 décembre 2006 faisant ressortir une perte nette de l'ensemble consolidé de 12 173 666 €

Résolution de l'assemblée générale ordinaire

① Troisième résolution

Affectation du résultat

- ① Décision d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2006 au compte « Report à nouveau » étant précisé que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social.
- ① Les dividendes versés au titre de chacun des trois derniers exercices se sont élevés à :

(en euros)	2003	2004	2005
Dividende net	1,20	/	/

Résolution de l'assemblée générale ordinaire

④ Quatrième résolution

Approbation des conventions visées à l'articles L 225-38 du Code de commerce

- ④ Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et des nouvelles conventions qui y sont énoncées.

④ Cinquième résolution

Ratification de la nomination d'un administrateur

- ④ Ratification de la nomination faite par le conseil d'administration du 23 mars 2007 de la société M.F.D. Finances, en qualité d'administrateur.

Résolution de l'assemblée générale ordinaire

④ Sixième résolution

Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

- ④ Renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration pour une durée de 18 mois à l'effet d'acquérir des actions, le prix d'achat ne devant pas excéder 100 euros.

④ Septième résolution

Pouvoirs pour formalités.

Sommaire

- ④ Résultats annuels 2006
- ④ Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007
- ④ Actions majeures 2006
- ④ Conclusion, perspectives et évolution récente
- ④ Données sociales et environnementales
- ④ Rapport du président
- ④ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- ④ **Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

① Première résolution

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société, avec en cas d'attribution d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription

- ① **Délégation, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la société, par l'attribution, au choix de la société, soit d'actions nouvelles de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.**

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

④ Première résolution (suite)

- ④ Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises ne pourra pas dépasser 50 millions d'euros pour les titres de capital et 300 millions d'euros pour les titres de créance.
- ④ Institution d'un droit de souscription à titre réductible.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

① Deuxième résolution

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société, avec, en cas d'attribution d'actions nouvelles, suppression du droit de souscription

- ① **Délégation, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la société, par l'attribution, au choix de la société, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux, dont la souscription pourra être opérée en espèces, soit par compensation de créances ;**

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

④ Deuxième résolution (suite)

- ④ Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises ne pourra pas dépasser 50 millions d'euros pour les titres de capital et 300 millions d'euros pour les titres de créance ;
- ④ Institution d'un délai de priorité qui ne pourra être inférieur à trois jours de bourse ;
- ④ Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

① Troisième résolution

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée, en vertu de l'article L 225-136 du Code de commerce

- ① Lors de toute émission réalisée en vertu de la deuxième résolution de la présente assemblée le conseil d'administration pourra fixer le prix d'émission qui sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% et ce, par exception aux dispositions de l'article L 225-136 1° du Code de commerce.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

④ Quatrième résolution

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas de demandes de souscription excédentaires lors de toute augmentation de capital réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription

- ④ **Autorisation au conseil d'administration, lors de toute émission réalisée en vertu des première et deuxième résolutions d'émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé, en cas de demandes de souscription excédentaires et ce, dans la limite de 15% de l'émission initiale et aux mêmes conditions de prix que celui retenu pour l'émission initiale.**

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

④ Cinquième résolution

Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières

- ④ Le montant nominal global des émissions de titres de créance ne pourra dépasser 300 millions d'euros.
- ④ Le montant nominal global des augmentations de capital ne pourra dépasser 150 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions :
 - à souscrire lors de l'exercice des options de souscription,
 - à attribuer gratuitement aux salariés et mandataires sociaux,
 - à attribuer en cas d'offre publique d'échange initiée par la société ou en paiement du dividende en actions.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

⑥ Sixième résolution

Délégation de compétences à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Groupe GO Sport sur les titres d'une autre société

- ⑥ Délégation pour une durée de 26 mois, d'émettre en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par Groupe GO Sport sur les titres d'une autre société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions Groupe GO Sport.
- ⑥ Le montant nominal total des titres susceptibles d'être émis ne pourra dépasser 50 millions d'euros pour les titres de capital, et 300 millions d'euros pour les titres de créance.
- ⑥ Suppression au profit des titulaires de valeurs mobilières, du droit préférentiel de souscription des actionnaires des actions auxquelles donnent droit ces valeurs mobilières.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

④ Septième résolution

Délégation de compétences à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

- ④ **Délégation, pour une durée de 26 mois, d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, à des titres de créances tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la société.**
- ④ **Le montant nominal total des valeurs mobilières à émettre ne pourra excéder 300 millions d'euros, étant précisé que ce montant nominal maximum est indépendant du montant des titres de créances qui seraient émis sur le fondement des première et deuxième résolutions ; ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.**

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

① Huitième résolution

Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de la moitié du capital social de la société Groupe GO Sport de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes de la société Groupe GO Sport

- ① **Autorisation, pour une durée de 26 mois, de l'émission par toute société qui détient, directement ou indirectement plus de la moitié de son capital social, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions existantes de la société Groupe GO Sport.**

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

④ Neuvième résolution

Autorisation d'augmenter le capital social au profit des salariés

- ④ Autorisation pour une période de 26 mois, de procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à une augmentation réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne entreprise de la société Groupe GO Sport dans les conditions visées à l'article L 443-5 du Code de travail :
 - soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - soit dans la mesure où les actions détenues par les salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3% du capital social.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

④ Neuvième résolution (suite)

- ④ Le nombre total d'actions ordinaires ne pourra être supérieur à 5 % du nombre total des actions de la société au moment de l'émission.
- ④ Le prix de souscription des actions à libérer contre numéraire ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

④ Dixième résolution

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du Code de commerce résultant du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006

- ④ **Modification des articles 25, 27 et 28 des statuts concernant la justification de la qualité d'actionnaire en vue de participer à une assemblée générale, la convocation des assemblées générales, l'exercice du droit de vote par les actionnaires, la participation des actionnaires aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.**

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire

① Onzième résolution

Pouvoirs pour formalités